

**RAPPORT N° 06/3-16**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REAMENAGEMENT ET EXTENSION DE L'ANCIENNE ECOLE ANNEXE  
TULIPIERS EN STRUCTURE D'ACCUEIL POUR JEUNES ENFANTS**

**AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX POUR LES LOTS 4, 5 ET 6**

Par Délibération n°03/6-33 du 16 Décembre 2003, vous avez approuvé ces travaux. Par Délibération n°04/5-11 du 12 Novembre 2004, vous avez autorisé la signature des marchés pour les lots 1, 2, 7, 8, et 9. Par délibération n°5/1-11 du 11 Mars 2005, vous avez autorisé la signature des marchés pour les lots 4, 5, 6. Par délibération n°05/3-07 du 28 Avril 2005, vous avez autorisé la signature du marché pour le lot 3.

Pour mener à bien l'exécution du chantier de cette opération, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires, pour adapter les sanitaires, la cuisine et la buanderie aux équipements qui seront commandés et aux exigences de sécurité.

**Lot 4 :**

Augmentation des prestations du lot 4 : Menuiseries bois – Faux plafonds modulaires – Réajustement du lot menuiserie.

<b>Lot</b>	<b>Montant HT initial du marché</b>	<b>Montant HT Avenant</b>	<b>Nouveau Montant HT du marché</b>	<b>Ecart entre mont. initial et nouv. montant</b>
<b>4</b>	47 243.60	1 189.50	48 433.10	2.52%

**Lot 5 :**

Augmentation des prestations du lot 5 : Plomberies – Sanitaires – Rajout des wc enfants dans l'unité ainsi que des auges.

<b>Lot</b>	<b>Montant HT initial du marché</b>	<b>Montant HT Avenant</b>	<b>Nouveau Montant HT du marché</b>	<b>Ecart entre mont. initial et nouv. montant</b>
<b>5</b>	24 362.50	2 671.50	27 034.00	10.97%

## RAPPORT N° 06/3-16

### Lot 6 :

Augmentation des prestations du lot 6 : Electricité – Téléphone - Télévision – Délestage manuel du tableau de protection suite aux besoins du cuisiniste et remplacement des luminaires dans les postes de change.

Lot	Montant HT initial du marché	Montant HT Avenant	Nouveau Montant HT du marché	Ecart entre mont. initial et nouv. montant
6	37 901.00	2 131.35	40 032.35	5.62 %

La réalisation de ces travaux entraîne donc une augmentation du montant :

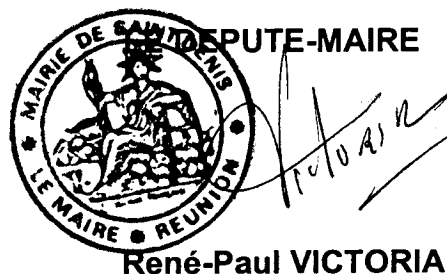
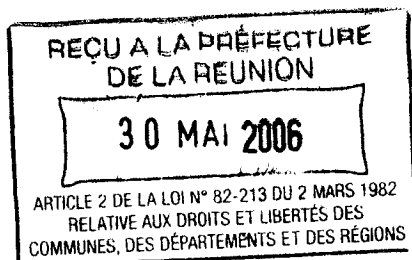
- Pour le lot 4, passé avec l'entreprise BSO de 1 189.50 € HT,
- Pour le lot 5, passé avec l'entreprise BSO de 2 671.50 € HT,
- Pour le lot 6, passé avec l'entreprise SI2E de 2 131.35 € HT.

La Commission d'Appel d'offres a émis un avis favorable.

En conséquence, je vous demande :

- 1) d'approuver les nouveaux travaux pour les lots 4, 5, et 6 ;
- 2) de prendre acte de l'augmentation du montant des marchés (Lot 4, lot 5 et lot 6) ;
- 3) d'autoriser la signature des Avenants correspondants par le Député-Maire ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 06/3-16  
au Conseil Municipal  
en séance du lundi 15 mai 2006**

**OBJET**

**REAMENAGEMENT ET EXTENSION DE L'ANCIENNE ECOLE ANNEXE  
TULIPIERS EN STRUCTURE D'ACCUEIL POUR JEUNES ENFANTS**

**AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX POUR LES LOTS 4, 5 ET 6**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Par Délibération n°03/6-33 du 16 Décembre 2003 ;

Par Délibération n°04/5-11 du 12 Novembre 2004 ;

Par Délibération n°5/1-11 du 11 Mars 2005 ;

Par Délibération n°05/3-07 du 28 Avril 2005 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 20 Avril 2005 ;

Considérant les crédits imputés au Budget Principal 2006 sous le Chapitre 23 Article 2313 ;

Sur le RAPPORT n° 06/3-16 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Vie Familiale / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Prend acte de l'augmentation pour les lots 4, 5 et 6 :

## DELIBERATION N° 06/3-16

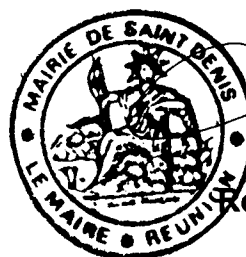
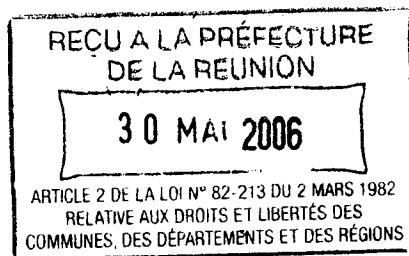
- le lot 4, passé avec l'entreprise BSO de 1 189.50 € HT ;
- le lot 5, passé avec l'entreprise BSO de 2 671.50 € HT ;
- le lot 6, passé avec l'entreprise SI2E de 2 131.35 € HT.

### ARTICLE 2

Autorise le Député -Maire à signer les Avenants correspondants.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 29 MAI 2006



LE DEPUTE-MAIRE

*Victoria*  
René-Paul VICTORIA

## MARCHES PUBLICS

Article 45 bis, 212, 214, 255 bis du code des marchés publics

## AVENANT : N° 1

## A. Identifiants

EXE4/99

Ministère, collectivité ou établissement :

*(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie)*

## Commune de Saint-Denis

Direction du Patrimoine Bâti - Centre Technique Communal

18 rue Vallon Hoareau - 97490 Sainte-Clotilde

Titulaire du marché objet du présent avenant :

## BOURBON SECOND OEUVRE

ZA rue R. Vénérosy

BP 288

97827 Le Port

Représenté par M. Jacques Tanguy

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres *(le cas échéant)* :

Montant initial du marché :

Lot 4 : 47 243.60 € HT, soit 51 259.31 € TTC

Lot 5 : 24 362.50 € HT, soit 26 433.31 € TTC

Modifications successives de ce montant :

*(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)*

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Montant de l'Acte HT	Nouveau montant HT <sup>(1)</sup>	Nouveau montant TTC <sup>(1)</sup>
Avenant (lot 4)	1	31/03/06	1 189.50 €	48 433.10 €	52 549.91 €
Avenant (lot 5)	1	31/03/06	2 671.50 €	27 034.00 €	29 331.89 €

*(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »*

## B. Objet de l'avenant

EXE4/99

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

- Lot 4 : réajustement entre le lot menuiserie bois et le lot menuiserie métallique, suivant le devis n° BSO-05-AO002-3 annexé au présent avenant.

Désignation	HT	TVA 8.5 %	TTC
Montant du Marché de base	47 243,60	4 015,71	51 259,31 €
Montant de l'avenant n° 1	1 189,50	101,11	1 290,61 €
Nouveau montant du marché	48 433,10	4 116,81	52 549,91 €
Ecart	2,52%		

- Lot 5 : Ajout d'appareils sanitaires suite à la demande de la PMI, suivant le devis n° BSO-05-AO002-3 annexé au présent avenant.

Désignation	HT	TVA 8.5 %	TTC
Montant du Marché de base	24 362,50	2 070,81	26 433,31 €
Montant de l'avenant n° 1	2 671,50	227,08	2 898,58 €
Nouveau montant du marché	27 034,00	2 297,89	29 331,89 €
Ecart	10,97%		

Il est précisé que les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

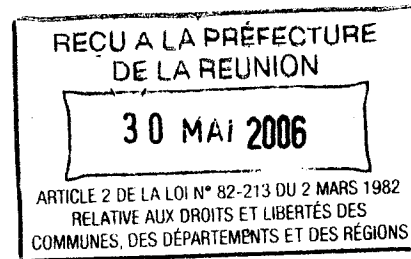
### C. Signatures des parties

EXE4/99

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Visa ou avis du contrôleur financier ou d'État

Le titulaire,  
(signature)



La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité ou de l'établissement compétent pour signer le marché (signature)

Date d'envoi à la préfecture :

### D. Notification de l'avenant

EXE4/99

La notification consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du lundi 15 mai 2006  
et annexé à la Délibération n° 06/3-16

LE DEPUTE-MAIRE  
  
LE MAIRE DE SAINT DENIS  
LE MAIRE DE REUNION  
René-Paul VICTORIA

## MARCHES PUBLICS

Article 45 bis, 212, 214, 255 bis du code des marchés publics

## AVENANT : N° 1

## A. Identifiants

EXE4/99

Ministère, collectivité ou établissement :

*(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie)*

## Commune de Saint-Denis

Direction du Patrimoine Bâti - Centre Technique Communal

18 rue Vallon Hoareau - 97490 Sainte-Clotilde

Titulaire du marché objet du présent avenant :

## SIZE

15 rue Jean Cocteau

ZAC des Grègues

97480 Saint-Joseph

Représenté par M. Dany Dijoux

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres *(le cas échéant)* :

Montant initial du marché :

Lot 6 : 37 901.00 € HT, soit 41 122.59 € TTC

Modifications successives de ce montant :

*(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)*

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Montant de l'Acte HT	Nouveau montant HT <sup>(1)</sup>	Nouveau montant TTC <sup>(1)</sup>
Avenant	1	31/03/06	2 131.35 €	40 032.35 €	43 435.10 €

*(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »*

## B. Objet de l'avenant

EXE4/99

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

- Travaux de délestage tableau TD1 et remplacement luminaires suivant le devis n° 01082 annexé au présent avenant.

Désignation	HT	TVA 8.5 %	TTC
Montant du Marché de base	37 901,00	3 221,59	41 122,59 €
Montant de l'avenant n° 1	2 131,35	181,16	2 312,51 €
Nouveau montant du marché	40 032,35	3 402,75	43 435,10 €
Ecart	5,62%		

Il est précisé que les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

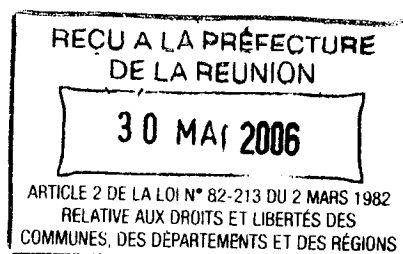
**C. Signatures des parties**

**EXE4/99**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Visa ou avis du contrôleur financier ou d'État

Le titulaire,  
(signature)



La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité ou de l'établissement compétent pour signer le marché (signature)

Date d'envoi à la préfecture :

**D. Notification de l'avenant**

**EXE4/99**

La notification consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du lundi 15 mai 2006  
et annexé à la Délibération n° 06/3-16

LE DEPUTE-MAIRE  
  
René-Paul VICTORIA